

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 002 DU 12 JANVIER 2022 PORTANT NOMINATION DU
SECRETAIRE EXECUTIF ET DES CONSEILLERS TECHNIQUES DE L'OFFICE DE
LA PREMIERE DAME POUR LE DEVELOPPEMENT AU BURUNDI (OPDD-BURUNDI)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril
2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22
septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du
Burundi ;

Vu le Décret n°100/279 du 13 décembre 2021 portant Cadre Réglementaire de l'Office de la
Première Dame pour le Développement au Burundi (OPDD-BURUNDI) ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Secrétaire Exécutif :

Dr Jean Bosco GIRUKWISHAKA.

Article 2 : Sont nommés :

1. Conseiller technique chargé de la planification :

Madame Inès NSHIMIRIMANA.

2. Conseiller technique chargé de la communication, de l'information
publique et des relations avec les Médias :

Monsieur Philémon NKURUNZIZA.

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'J.B.' followed by a flourish.

3. Conseiller technique chargé de la traduction, rédaction et relecture des correspondances, des discours et des rapports :

Monsieur Désiré MPFUBUSA.

4. Conseiller technique chargé de la gestion administrative et financière :
Madame Imelde NAHIMANA.

5. Conseiller technique chargé des affaires sociales :

Monsieur William NDIHOKUBWAYO.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 12 janvier 2022,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

